



VILLE D'ANDENNE

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS
DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande du sieur Anthime MAGNEE, à Andenne, tendant à obtenir l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire, sur un terrain lui appartenant, sis chaussée de Namur;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 2 août 1930 entre ~~17~~ et ~~18~~ heures.

14 16

Andenne, le 17 juillet 1930.

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

